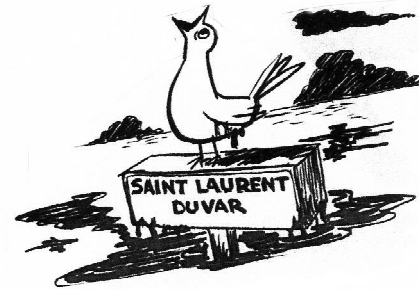




# La Mouette Laurentine

Association des Citoyens Laurentins  
Association loi de 1901 déclaration n°19041  
Sous préfecture de Grasse  
<http://www.lamouette laurentine.com/>



Saint Laurent du Var le 15/04/06

## Observations ACL concernant le PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Faisant suite à la lecture du Plan de Protection de l'Atmosphère du département des Alpes Maritimes, veuillez prendre connaissance de nos observations ci-dessous :

Concernant l'emplacement des stations Qualitair : pour les mesures de pollutions atmosphériques : l'adresse exacte de ces stations demeure inconnue du public. Un contact téléphonique au 04 91 83 63 63, après renvoi sur plusieurs postes, est resté infructueux. L'Association des Citoyens Laurentins souhaiterait connaître en particulier le lieu exact de la station Nice-Pellos, site dont les relevés présentent la plus importante pollution niçoise.

Le critère principal pour déterminer l'emplacement de ces sites est : la densité de la population. Ce critère est contestable car la pollution ne provient pas des habitations mais du trafic routier, de l'aéroport, des cimenteries, et de l'incinérateur de Nice.

D'autre part, la station des Eucalyptus, mentionnée dans l'enquête ne serait plus en service, il y aurait peut-être une station à l'aéroport. Une information plus claire sur ces sites ainsi qu'une concertation sur leurs emplacements est nécessaire.

La remise en service de la station des eucalyptus est souhaitable : elle permettrait de mesurer la pollution induite suite à l'élargissement de la voie rapide - et donc son surplus de fréquentation - en aval de son inauguration.

Ces mesures permettraient de prévoir la pertinence ou l'incompatibilité du raccordement de cette voie avec l'A8.

Enfin, concernant ces stations, il est dit : « quelques stations dépassent le seuil de recommandations sans donner lieu à une procédure d'informations (alerte) puisque le seuil de recommandations n'a jamais été dépassé par deux stations du même pôle urbain en même temps. Lors des pics de pollutions de l'été 2005, L'Association des Citoyens Laurentins a consulté le site Qualitair pour s'informer de cette pollution, nous avons été surpris de constater que certains sites étaient hors service. Nous émettons donc les plus grandes réserves quant à la nécessité de déclencher une procédure d'informations lorsque le seuil des recommandations est dépassé par plus d'une station.

Ces recommandations consistent principalement en une réduction plus ou moins prononcée de la vitesse des véhicules : "Si le seuil d'alerte est dépassé, s'il est constaté (dans 2 stations Qualitair d'un même pôle urbain ?), après contact avec Météo France et si les conditions de dispersion des polluants sont prévues mauvaises, alors la Préfecture est avertie. Après information du public, il sera demandé une réduction de la vitesse le lendemain entre 6h et 21h."

A l'heure de l'ADSL et des panneaux autoroutiers, une réduction plus rapide de la vitesse serait à portée de la compréhension des usagers.

Concernant les mesures relatives aux nouveaux polluants : il s'agit "d'identifier et de limiter l'impact des établissements susceptibles d'émettre dans l'atmosphère, en quantité notable, des polluants toxiques persistants et bioaccumulables. Une étude comprenant une évaluation sommaire des risques sanitaires potentiellement induits sera réalisée."

L'usine d'incinération de l'Ariane est notamment concernée par cette étude. Cette proposition semble bien peu empreinte de volonté : sérieuse ou bien sommaire ? quels produits toxiques seront analysés ? Une étude santé des riverains sera t'elle réalisée afin de déterminer les conséquences provoquées par les émissions de dioxine ? Même si celles-ci sont dites "réglementaires".

Concernant les nuisances olfactives et particulièrement à Saint Laurent du Var : La station d'épuration de Cap 3000 cause des nuisances aux commerces du centre commercial ainsi qu'à ses visiteurs, aux baigneurs et aux habitants de tout le quartier en général.

Ce plan se limite à la réaction des responsables en cas de pollutions atmosphérique, il n'émet aucune recommandations, par exemple : créer un transport en commun performant Est-ouest en priorité plutôt que la création d'un nouvel autoroute.

Je vous prie d'agréer, monsieur, mes sincères salutations.  
Christianne Cousinié



### La Cagne

En cas de découverte d'un oiseau mort, merci de prévenir la police municipale.



### Le Var : la Petite Camargue fauchée.

Là, si vous voyez un oiseau vivant, merci de prévenir les autorités ( source : laurentins.com)



**Les observations d'ACL concernant l'Enquête publique préalable à la délivrance d'une autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau. Enquête publique type Bouchardeau.**

Il s'agit de faire passer à 2 fois 3 voies la portion d'A8 depuis Saint Augustin jusqu'à Lingostière.

Déplacement Place Gautier –Nice pour répondre à cette enquête.

Le commissaire enquêteur nous reçoit fraîchement. Il rédige sur un cahier, un pré-rapport ?

Le cahier des observations est presque vide sauf les observations d'un entrepreneur local qui déclare qu'il est tout à fait pour !

D'abord nous nous étonnons que cette enquête parvienne après le débat public sur le contournement de Nice, il aurait dû y être intégré. Le commissaire enquêteur nous répond que non car ce projet est déjà décidé.

Donc ce projet longe le Var. Côté Est, il passe au-dessus de plusieurs nappes phréatiques. Côté ouest, une digue vise à supprimer les risques d'inondations en cas de crue du fleuve comme en 1994 où Monsieur Le Préfet avait quitté les lieux en Zodiac.

C'est notre soucis : l'eau devant bien aller quelque part, cette digue la renvoie vers Saint Laurent.

Les observations ACL(de mémoire)

Le PPRI de la basse vallée du var est caduc car il n'a pas été soumis à enquête publique. Il est contesté par plusieurs associations. Ce PPRI est si peu fiable qu'il a fait échouer au moins un projet : la construction du centre pénitencier de Nice. Il permet des dérogations qui ne respectent pas la loi. ( construction en zone inondable rouge de structures routières ou destinées aux transports en commun)

Les zones de protection des nappes phréatiques (3 champs captant) s'arrêtent au bord de l'A8 pour lui permettre de passer, merci Dame Nature.

Les bassins de rétention destinés à recevoir les eaux de pluie polluées ( huile, essence, usure de pneus...) sont prévus pour une pluie décennale et ne possèdent pas de systèmes de filtration.

Pour les nappes phréatiques, il n'existe pas de systèmes de protection autre que stopper le pompage.

La construction d'une digue dans le lit majeur du Var augmente la vitesse du flux de celui-ci en cas de crue.

L'emprise du fleuve, qui diminue en rive droite et en rive gauche (le même projet est prévu côté Saint Laurent avec la même révérence de la zone de protection de la nappe phréatique envers la RD 95) de par les ouvrages qui y sont créés transforme cette portion du lit du Var en véritable entonnoir. La construction de digues dans le lit majeur du fleuve le prive de zones d'expansions et augmente les risques d'inondation en période de crue.

De même, ces digues gênent le retour des eaux de crue en cas de rupture ou débordement.

C Cousinié

Projet de contournement routier de Nice

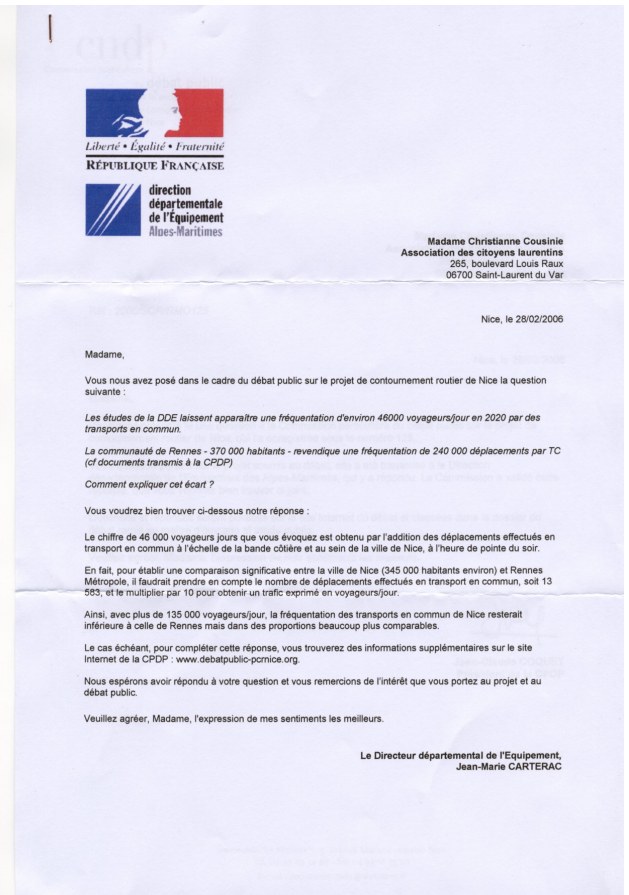
Le bilan du débat public concernant ce projet sera rendu le 29 avril 2006 sur le site de la CNDP :

<http://www.debatpublic-pcnice.org/>

Au cours de ce débat, s'est imposée la question d'établir l'opportunité du projet en tenant compte de la possibilité d'améliorer notablement les transports en commun ; La CNDP, que nous remercions, a organisé plusieurs ateliers en préfecture auxquels ACL a participé.

La DDE a donc estimé à l'aide d'un logiciel l'impact des projets prévus, soit :les bus, toutes les lignes de tramways, et quatre voies Réseau Ferré Français.

Le résultat de ces calculs nous laissent perplexes.



ci dessus, réponse à notre question.

Rennes Métropole : 370 000 habitants revendique une fréquentation de 240 000 déplacements/j en transports en commun en 2006.

La ville de Nice, 345 000 habitants effectuera en 2020, 135 000 déplacements/j en TC !

Faut –il en déduire que les projets de nos élus ne sont pas performants ?

Le site : <http://www.lamouettelaurentine.com/> est au repos provisoirement pour cause de maternité de la webmaster. La mise à jour se fera dès que possible.

Dernière minute :au cours d'une réunion avec des élus de la Région, l'auteur du projet 3<sup>ème</sup>(et 4<sup>ème</sup>) voie RFF a déclaré « Il ne faut pas se réjouir d'avoir obtenu la DUP\* (3<sup>ème</sup> voie Réseau Ferré de France), c'est un projet qui date de 25 ans, on ne peut pas le faire, il est anachronique, il ne marchera pas ». A suivre.

\* Déclaration d'Utilité Publique : un recours jusqu'en Conseil d'Etat à échoué, plus rien ne s'oppose à ce projet.